

Revenons sur les événements en Crimée de ces derniers jours (mes interventions passées sur LCI (<https://www.tf1info.fr/replay-lci/video-le-club-du-jeudi-18-aout-2229694.html>) et à venir ce vendredi de 14h00 à 18h00, samedi de 10h00 à 13h00 puis dimanche de 10h00 à 15h00) et rattachons-les à une campagne militaire qui s'est déroulée en Croatie en 1992-1995 alors qu'une partie du territoire croate était occupée par des séparatistes serbes.

Concernant les derniers événements en Crimée, les attaques ukrainiennes ont été efficaces et selon une source américaine confirmeraient mon hypothèse d'une opération menée par des forces spéciales. Quatre bataillons ukrainiens de FS dont un certifié par l'OTAN étaient recensés avant la guerre. Cependant, des questions demeurent sur leur emploi : sont-ils en mesure de transformer l'essai après cette infiltration (par quel moyen ?) sur 200 km en zone ennemie occupée depuis huit ans ? Sont-ils en mesure de reconstituer leur dotation de matériels de destruction ? Peu importe, cette guerre rappelle que tout est possible et que la vigilance doit être permanente, y compris dans un environnement officiellement « sûr ». De fait, cette menace en zone occupée distrait des unités russes qui seraient utiles pour des actions majeures.

Il n'empêche que l'objectif de la reconquête de la Crimée est un projet officiel ukrainien lancé le 23 août **2021**. Le président ukrainien a mis en effet sur pied une « *plate-forme Crimée* », visant à remettre le sujet à l'agenda international et à créer un espace de coordination et de négociation pour « *contribuer à la désoccupation* » de la péninsule. 46 représentants d'Etats et d'organisations internationales y participent et doivent se réunir à distance à nouveau ce 23 août 2022. Associée à cette interview du 16 août 2022 dans le *Washington Post* (<https://www.washingtonpost.com/national-security/2022/08/16/zelensky-interview-transcript/>) du président Zelensky justifiant son choix de ne pas mobiliser son pays face à la menace russe, il est possible de s'interroger : organiser le retour, sinon la « reconquête » de la Crimée dès l'été 2021 et ne pas mobiliser en février 2022 malgré les renseignements fournis par les Etats-Unis sur l'imminence d'une attaque russe interrogent sur les conditions de déclenchement de cette guerre. Une mobilisation même partielle aurait été un élément dissuasif d'une agression militaire russe qui pouvait être la réponse d'une « *reconquête* » ukrainienne de la Crimée.

Dernier point, une organisation privée apparaît aujourd'hui dans le paysage médiatique. Composée de vétérans anglo-saxons en grande partie américains, peu nombreuse officiellement, non cautionnée officiellement par les Etats-Unis, « *Mozart* » vient apporter bénévolement son expérience militaire aux Ukrainiens dans la formation ainsi qu'une aide humanitaire indispensable en temps de guerre, bien loin du comportement sulfureux de « *Wagner* ».

En tout état de cause, cette information me rappelle cet article que j'ai écrit pour la revue Défense nationale en octobre 1995. J'étais à l'époque, et pendant trois ans, chroniqueur mensuel sur les opérations de maintien de la Paix. Trois ans auparavant, chef de bataillon détaché au FrenchBat, j'étais rentré d'OPEX en Krajina. C'était il y a exactement 30 ans. J'avais par ailleurs conduit l'enquête sur les décès le 17 juillet 1992 du capitaine Llinares et du lieutenant Capo du 2^e RIMa sur la base de Zemunik, base tenue par les Serbes mais encerclée

par les Croates. Je prendrai leur suite comme chef de détachement des observateurs du 2^e RIMA parmi les Serbes pendant plusieurs semaines. Aussi, dans le contexte de cette visite du Secrétaire général de l'ONU en Ukraine ce 18 août 2022, je trouve dans cet article un certain nombre de similitudes non seulement sur le rôle de l'ONU mais aussi sur la guerre par « proxy » telle qu'elle pourrait se développer en Ukraine, c'est-à-dire sans engager directement des forces militaires et sans que cela ne soit des mercenaires.

Enfin cet article apportera un éclairage « *historique* » sur ce premier conflit qui a ensanglanté l'Europe mais qui reste au cœur aussi des tensions dans les Balkans aujourd'hui.

L'échec de l'Onu en Krajina (Revue Défense Nationale, octobre 1995)

En avril 1992, la première intervention de l'Onu dans les Balkans avait lieu en Croatie. Celle-ci n'avait pas les moyens de prendre seule le contrôle de la Krajina sécessionniste et s'en remettait à l'Onu qui déployait 14 000 hommes. En août 1995, une armée croate réorganisée rétablissait la souveraineté nationale sur la presque totalité du territoire. Cette reconquête montrait les limites d'une politique pratiquée par l'Onu qui se résumait à des négociations sans fin et au refus d'employer tout moyen de contrainte. Pour déterminer un nouveau rapport de forces dans des discussions qui n'aboutissaient pas, la solution militaire devenait à nouveau la « continuation de la politique par un autre moyen ».



L'engagement de l'Onu en Croatie

Résolutions	Dates	Objets
713	25 septembre 1991	Embargo sur les armes à destination de l'ex-Yougoslavie
743	21 février 1992	Création de la Forpronu

749	7 avril 1992	Autorisation du déploiement de la Forpronu
753	18 mai 1992	Le Conseil de sécurité recommande l'admission de la Croatie aux Nations Unies
762	30 juin 1992	Elargissement territorial du mandat de la Forpronu en Croatie aux « zones roses »
769	7 août 1992	Extension du mandat de la Forpronu au contrôle des frontières internationales situées dans les ZPNU de Croatie
802	25 janvier 1993	Condamnation des attaques croates contre la Forpronu
871	4 octobre 1993	Appel à un cessez-le-feu immédiat entre le gouvernement croate et les Serbes de Krajina, et à la restauration de l'autorité croate
958	19 novembre 1994	En vertu du chapitre VII, l'appui aérien au profit de la Forpronu est autorisé en Croatie
959	19 novembre 1994	Condamnation de la violation de la frontière bosniaque par les Serbes de Krajina
981	31 mars 1995	Disposant d'un mandat de six mois, l'ONURC est créée pour rétablir l'intégrité territoriale de la Croatie et pour assurer la sécurité ainsi que les droits de toutes les communautés
990	28 avril 1995	Déploiement autorisé de l'ONURC
994	17 mai 1995	Condamnation de l'attaque croate du 1 ^{er} mai 1995 en Slavonie occidentale; exigence du respect du mandat de l'ONURC et de la liberté de mouvement des O.N.G.

Principales résolutions sur la Croatie

A la mi-1991, les efforts de la Communauté européenne pour trouver une solution pacifique à la sécession des Serbes vivant en Krajina croate ont échoué. L'Onu est sollicitée. Le Conseil de sécurité vote la résolution 713 du 25 septembre 1991 qui décrète un embargo sur les armes à destination du territoire de la Yougoslavie. Le 23 novembre 1991, Cyrus Vance, envoyé spécial du secrétaire général, organise une conférence avec les présidents croate, serbe, le ministre de la défense yougoslave et Lord Carrington, président en exercice de la Conférence européenne sur la Yougoslavie. Toutes les parties acceptent un cessez-le-feu immédiat le 23 novembre 1991 et expriment leur désir de voir le déploiement d'une opération de maintien de la paix. Cependant, le secrétaire général de l'Onu, Perez de Cuellar, et Cyrus Vance admettent dès cette époque que les conditions pour l'envoi d'une O.M.P. ne sont pas totalement réunies. Notamment, s'est révélée une forte opposition des Serbes de Krajina à ce projet. En janvier 1992, une mission militaire exploratoire est envoyée par le nouveau secrétaire général de l'Onu, Boutros Boutros Ghali, qui propose la mise en place de la Forpronu^[1] (résolution 743). La durée du mandat est fixée à 12 mois.

La résolution 749 du 7 avril 1992 autorise le déploiement de la Force à laquelle participent un bataillon français d'infanterie composé de marsouins professionnels du 2^e régiment d'infanterie de marine (RIMA) dans le secteur sud, (région de Medak, Maslenica, Zemunik, Gracac) et un bataillon logistique composé en grande partie d'appelés à Zagreb et à Belgrade. Les missions

du bataillon français sont indissociables de la mission générale donnée à la Forpronu : aider la Conférence sur la Yougoslavie, placée sous l'égide de la CEE, à parvenir à un règlement pacifique de la crise yougoslave. Cela signifiait le contrôle du cessez-le-feu, la vérification du retrait de l'armée yougoslave et du désarmement des forces paramilitaires, l'aide au retour des réfugiés, la garantie de leur sécurité au besoin par l'interposition.

Suivant le plan Vance du 3 janvier 1992, la Forpronu est en place en Croatie dans certaines zones appelées Zones Protégées des Nations Unies (ZPNU) qui correspondent à des territoires soit occupés majoritairement par les Serbes soit comportant une minorité importante de Serbes. Trois zones géographiques existent : la Slavonie orientale, la Slavonie occidentale et la Krajina. La Forpronu définit quatre secteurs en divisant la Krajina en un secteur Nord et un secteur sud. Les Nations Unies veulent obtenir le retrait de l'armée yougoslave (JNA) du territoire croate et la démilitarisation des ZPNU, ensuite préserver les structures locales d'administration et de police sous le contrôle de la Forpronu dans l'attente du règlement définitif de la crise. Cela a pour préliminaire le rétablissement de la confiance des populations locales dans leur sécurité et signifie l'exercice d'un réel contrôle dans les ZPNU, leur démilitarisation, le respect des droits de l'homme dans le domaine de la discrimination ethnique, notamment par la mise en place de policiers civils de l'Onu.

A l'extérieur des ZPNU, les observateurs militaires des Nations unies sont chargés du contrôle du retrait des forces yougoslaves et croates. En soutien des organisations humanitaires de l'ONU, la Forpronu doit aider au retour de l'administration et des populations croates déplacées. Or, cet aspect du plan n'est communiqué aux populations serbes que bien des semaines après la mise en place de la Force. En outre, les Serbes transforment les troupes démobilisées en forces de police disposant d'armes lourdes. Aussi, le plan n'aura donc qu'un début de réalisation entre avril 1992 et janvier 1993.

La résolution 762 a étendu le mandat de la Forpronu pour tenir compte des zones conquises par les Serbes entre les ZPNU et la ligne réelle de front depuis le vote de la résolution 743. Elle crée en outre une commission mixte à laquelle participent la Communauté européenne, la Forpronu, les Serbes et les Croates en vue de rétablir l'autorité croate dans ces territoires. Il s'agit aussi de relancer l'économie de la région à partir de la reconstruction du pont de Maslenica, de la réouverture de l'aéroport de Zemunik et du rétablissement de l'approvisionnement en eau par le barrage de Peruca de la région de Zadar, points stratégiques contrôlés par les Serbes. La première réunion a lieu à Zemunik le 30 juillet 1992. Zone de déploiement d'un groupe d'observateurs français, cet aéroport a vu aussi la mort de deux officiers du 2^{ème} RIMA le 17 juillet 1992 sur une charge de destruction des pistes.

Cet accident confirma la menace proférée par les Serbes de détruire l'aéroport ainsi que le barrage de Peruca en cas d'attaque croate. Jusqu'à janvier 1993, les négociations sont donc soumises à la volonté serbe qui refuse toute modification de la situation malgré les propositions croates. La résolution 779 du 6 octobre 1992 autorise cependant la Forpronu à assurer la démilitarisation de la péninsule de Prevlaka près de Dubrovnik, jusqu'à présent tenue par la JNA. Le barrage de Peruca est mis sous le contrôle de l'Onu.

Conséquence de l'engagement des Serbes de Krajina sur Bihac, la possibilité de faire appel à l'arme aérienne en Croatie est accordée à la Forpronu par la résolution 958 du 19 novembre

1994, en particulier en cas d'entraves à l'aide humanitaire. Finalement le mandat de la Forpronu est à nouveau modifié par la résolution 980 du 31 mars 1995. Trois missions interdépendantes sont créées. Pour la Croatie, est définie l'opération des Nations unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) avec un mandat transitoire jusqu'au 30 novembre 1995 (rés.981), toujours pour garantir la frontière internationale, la sécurité et les droits de toutes les communautés. Le redéploiement des quelque quinze mille Casques bleus est achevé le 30 juin 1995.

La reconquête croate

Du 20 au 27 janvier 1993, l'armée croate s'empare des points clés de Maslenica, de Zemunik et de Peruca. Les Serbes reprennent leurs armes lourdes sur les lieux de stockage gardés par l'Onu sous le principe de la double clé, c'est-à-dire d'un simple cadenas. Condamné par la résolution 802 du 25 janvier 1993, le gouvernement croate accepte de retirer ses troupes des territoires reconquis tout en y laissant sa police alors que les Serbes exigent le départ total des autorités croates. Dans ce contexte difficile, en février 1993, est étudié le maintien éventuel de la Forpronu pour un nouveau mandat de 12 mois. Boutros Ghali estime cependant indispensable la présence de la Forpronu pour limiter le conflit, favoriser les négociations et surtout maintenir une aide humanitaire qui devient la seule raison d'être de la Force.

En effet, le bilan est mitigé. Certes, la JNA s'est retirée des zones croates mais les autorités locales serbes multiplient les difficultés. Les conditions jugées nécessaires pour l'application du mandat ne sont pas remplies. L'administration légale n'est pas rétablie, les réfugiés croates ne peuvent revenir dans les ZNPU, la frontière internationale avec la Bosnie n'est pas contrôlée et les Serbes de Krajina participent à la conquête de la Bosnie, refusant tout retour sous l'autorité croate au nom de la création de la « *république autoproclamée de Krajina* ». A ce titre, ils estiment que les raisons du déploiement de la Forpronu ne sont plus valables puisqu'elles ont été discutées initialement avec le président Milosevic. Or, la république de Krajina « existe » et doit être le seul interlocuteur serbe des négociations. Cela signifie un nouveau mandat.

En revanche, la Croatie estime que la solution ne peut plus être politique. La réouverture unilatérale du pont flottant de Maslenica provoque sa destruction partielle par l'artillerie serbe en août 1993. Malgré la reprise de négociations à Genève, les Croates attaquent le 9 septembre dans le secteur sud la région de Medak et s'emparent de trois villages serbes. Le cessez-le-feu est finalement obtenu le 15 septembre. 600 Casques bleus remplacent les forces croates et constatent la destruction systématique de la plupart des maisons serbes. Le 29 mars 1994, un cessez-le-feu est signé à Zagreb en présence des représentants russes, américains, européens et de l'Onu, sans qu'il y ait eu cependant une normalisation des relations en particulier économiques. La Forpronu doit s'interposer entre les deux belligérants.

Cependant, les Croates préparent la reconquête. L'unité de la Croatie ne peut se faire sans la Krajina qui contrôle le libre passage sur le pont de Maslenica toujours sous le feu des artilleurs serbes, un oléoduc et une voie ferrée. Les grandes villes croates sont à portée de canons et de missiles. Près de 250 000 réfugiés attendent depuis quatre ans leur réinstallation. Enfin, une partie des unités au contact est formée de Croates originaires des territoires occupés. L'attitude des Serbes de Krajina est en outre provocatrice. En novembre 1994, puis à partir du

19 juillet 1995, ils participent directement aux attaques contre Bihac. En mai 1995, ils approuvent une fédération avec les Serbes de Bosnie malgré le désaveu de S.Milosevic. Le 1er juin 1995, le ministre des affaires étrangères de Croatie souligne cette menace contre la paix. La Croatie « *serait forcée d'entreprendre tous les moyens nécessaires pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale* ».

Les alliances sont renforcées. Le 6 mars 1995, un accord militaire croato-bosniaque est signé. Comme en Bosnie, l'appui américain est assuré. Un accord de coopération militaire a été obtenu en novembre 1994. Une société américaine de conseillers militaires, la « *Military Professional Resources Inc* » a signé un contrat avec la Croatie pour aider à réorganiser le corps des officiers dont les premiers finissent leur formation le 15 juillet 1995. Le 22 juillet, l'opération est mise au point entre les présidents Tudjman et Izetbegovic, en présence de l'ambassadeur des Etats-Unis en Croatie.

Sur le terrain, des actions limitées montrent l'efficacité d'une nouvelle armée croate reconstituée depuis 1992 malgré l'embargo sur les armes dans les territoires de l'ex-Yougoslavie. Pour assurer la libre circulation sur l'autoroute Zagreb-Lipovac, les Croates ont reconquis le 2 mai 1995 la Slavonie occidentale. Cette action est condamnée par la résolution 994 de l'Onu. Début juin, ils s'emparent de positions à proximité de Knin. Le 28 juillet, plusieurs villages bosniaques tenus par les Serbes au sud de la Bosnie et à l'est de la ville tombent. Tout renfort de Bosnie est désormais interdit. Alors que l'Onu reste passive devant la situation de Bihac, zone « *protégée* » attaquée depuis le 19 juillet par les Serbes de Bosnie et de Krajina, l'offensive croate débute le 4 août et s'achève par la reconquête de cette dernière. L'Allemagne et les Etats-Unis empêchent le vote d'une résolution condamnant cette action. Comme à chaque opération militaire, plusieurs Casques bleus sont tués et l'aide aérienne de l'OTAN ne se concrétise pas. 40 postes d'observation sont soit saisis soit détruits.

Sur le terrain, peut-on dire aujourd'hui « *Casque bleu pour rien* » ? Non, car chaque soldat a su apporter localement un réconfort à la misère et à la détresse qu'il rencontrait. Cela s'est exprimé par l'évacuation de nombreux réfugiés musulmans, croates ou serbes, la distribution et l'escorte des aides humanitaires, le recueil des témoignages sur les exactions, la protection des minorités croates encore présentes en Krajina malgré les accusations de participer à la purification ethnique, le déminage pour rétablir la sécurité des déplacements, le rapatriement des corps serbes ou croates.

Cependant, une opération de maintien de la paix ne peut se justifier que si la paix existe sous une forme donnée à un moment précis. L'opération de maintien de la paix doit alors préserver les acquis par tous les moyens à sa disposition. Or, en dehors de la période initiale de son déploiement où elle disposait d'une réelle crédibilité, la Forpronu n'a pu empêcher les affrontements ou permettre l'application du mandat. S'interposant entre Croates et Serbes, l'Onu a protégé de fait la Krajina sans exiger en contrepartie l'application des résolutions du Conseil de sécurité. Elle a permis aux Serbes de Krajina de déployer leurs forces en Bosnie et de participer à sa conquête en toute impunité. Il est donc regrettable que l'investissement moral et souvent physique de plusieurs dizaines de milliers de Casques bleus sur quatre ans n'ait pu obtenir la réussite politique de la mission.

L'Onu devrait apprendre aujourd'hui les principes de la stratégie politique et militaire. Malgré

l'illusion de la mondialisation sous toutes ses formes, la réalité stratégique d'aujourd'hui s'exprime encore par la volonté d'exister des nations, des ethnies et des minorités sous toutes leurs formes face à la concurrence et aux ambitions des autres groupes humains. A ce titre, une solution militaire peut devenir une solution politique. Cette connaissance lui permettrait d'éviter des opérations coûteuses qui la décrédibilisent et qui se montrent finalement sans avenir, dans une communauté internationale où son action médiatrice devient pourtant de plus en plus nécessaire.

NOTES :

1. Le coût annuel de la Forpronu est d'un 1,2 milliards de dollars soit six milliards de francs (*900 millions d'euros*) pour 39 300 hommes. Au 24 juillet 1995, 170 Casques bleus avaient été tués. Les Français disposent de 4510 hommes en grande partie à Sarajevo et d'un bataillon logistique à Zagreb. Ils participent aussi à la police civile de l'Onu sous la forme de gendarmes (10) et d'observateurs militaires (41). La France a déploré 44 tués et plus de 400 blessés sur l'ensemble du territoire de l'ex-Yougoslavie.